



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 4

Ethique et déontologie de l'expert

*Les attentes partagées et spécifiques des magistrats en matière
civile et pénale*

*Vendredi 12 avril 2024
De 09h00 à 12h00*

*Palais de Justice de Besançon
Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge, au civil et au pénal et à l'administratif en insistant sur les différences fondamentales des deux juridictions
- Être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable de :

- De mettre ses compétences au service de la Justice
- De collaborer à l'œuvre de Justice

Public visé - Niveau préalable requis :

Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'appel ;

Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'appel ;

Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'appel ;

Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'appel ;

Avocats ;

Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

- 09h00-9h15** **Introduction**
M. David BLOND, président du CEJCA de Besançon
- 9h15-10h30** **Rôle et mission de l'expert inscrit sur la liste de la cour d'appel**
Mme Nathalie DELPEY CORBAUX, première présidente de la cour d'appel de Besançon
L'inscription initiale de l'expert sur la liste
La réinscription quinquennale
Le barème, outil de travail
L'expert au service de l'institution judiciaire
- 10h30-10h45** **Pause**
- 10h45-11h30** **L'expert au pénal**
Mme Marie Christine TARRARE, procureur général près la cour d'appel de Besançon
La juridiction pénale
Les principes directeurs
Le cadre juridictionnel
Le procès pénal
L'intervention du technicien
- 11h30-11h45** **Conclusion et débat avec la salle**
- 11h45-12h00** **QCM fin de formation**

Organisation de la formation

Intervenants :

- **Mme Nathalie DELPEY-CORBAUX**, première présidente de la cour d'appel de Besançon
- **Mme Marie-Christine TARRARE**, procureur général près la cour d'appel de Besançon
- **M. David BLOND**, président de la compagnie des experts de Justice

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert